



# D'r WINDHUND

## Bulletin communal d'information Lautenbach-Zell / Sengern



4ème trimestre 2009 - n°45

## Le mot du Maire

A petits pas 2009 s'éloigne pour faire place à 2010. En me remémorant cette année, me viennent spontanément des images de moments forts, provenant de rencontres avec certains d'entre vous, ou lors de travaux effectués par des bénévoles ainsi que de diverses manifestations, fêtes ou cérémonies qui se sont déroulées sur la Commune.

Je ressens particulièrement que nous avons le privilège d'habiter une Commune où il fait bon vivre, une Commune à taille Humaine où une grande partie des habitants se connaissent et où existent le respect de l'autre, la solidarité, la tolérance, tout cela dans un climat de convivialité.

Le 9 novembre était commémoré le 20ème anniversaire de la chute du mur de Berlin. Evidemment je souhaite que d'autres murs tombent encore, mais je suis convaincu que des attitudes telles que celles citées plus haut contribuent à ce que d'autres murs ne soient construits. Nous avons tous la possibilité dans notre quotidien par la communication, le bon sens, le respect des autres et des règles de cohabitation de ne pas définitivement se brouiller ou fermer sa porte. Autant de murs qui ne seront pas construits. Aujourd'hui nous le savons tous, pour les faire tomber il faut plusieurs décennies et générations...

Je l'écrivais déjà il y a un an, mais je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué individuellement, au travers des entreprises, des associations ou par le bénévolat au développement et à l'enrichissement de la vie communale au cours de l'année écoulée. J'adresse mes remerciements et ma reconnaissance aux adjoints, aux conseillers municipaux, au personnel communal et aux enseignants pour leur engagement et leur dévouement quotidien.

Chers habitants de Lautenbach-Zell / Sengern permettez-moi avec les adjoints, le conseil municipal, le personnel communal et à titre personnel en mon nom et celui de mon épouse Sandra de vous souhaiter une année de paix, de santé et de réussite.

**Bonne et heureuse année 2010**

Richard GALL

**Responsable de publication** : Richard GALL

**Commission municipale** : Jean-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN.

**Bulletin tiré à 470 exemplaires.**

Bulletin communal mis en ligne sur les sites internet de la Commune : <http://lautenbachzell.free.fr> et <http://sengern.free.fr>

# Sommaire

- Le mot du Maire ..... page 2
- Sommaire ..... page 3
- Séances du conseil municipal ..... page 4 à 10
- Infos pratiques..... page 11 à 16
- Événements passés ..... page 17 à 21
- Travaux ..... page 22 à 25
- Événements à venir..... page 26
- Fleurissement ..... page 27 à 32
- Nos têtes blondes s'activent ..... page 33 à 36
- Recettes..... page 37
- Historique ..... page 38 à 39
- Nos joies, nos peines ..... page 40
- Joyeux anniversaire ..... page 41 à 45

## ***Séance du conseil municipal du 21 septembre 2009***

L'an deux mil neuf, le vingt et un septembre à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

**Membres présents** : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Pascal SCHMITT, Chantal SIMONKLEIN, Pierre MUTZ, Nathalie LANTZ, Mathieu PFEFFER, Christian HALLER, Joëlle STOFFEL, Christophe EHRHART, Béatrice MACKERER.

**Membres absents excusés** : Philippe SCHMUCK (procuration à Mathieu PFEFFER), Jacqueline SCHAFFHAUSER (procuration à J-Jacques FISCHER), Valentin KLEIN (procuration à Nathalie LANTZ).

### **1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

### **2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2009**

Après lecture les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 juin 2009.

### **3° DECISIONS MODIFICATIVES**

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

#### **M 14 Dépenses**

Article 673	+ 35 700 €
Article 61524	- 29 000 €
Article 022	- 6 700 €

### **4° COMMUNAUTE DE COMMUNES : rapport d'activités 2008**

Le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes est présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est approuvé par 14 voix et une abstention (Christian HALLER).

### **5° PROTECTION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE**

M. le Maire concerné par cette affaire quitte la salle.

M. J-Jacques FISCHER, Adjoint au Maire, explique au Conseil que d'après un courrier en date du 24 juillet 2009, Maître FACCHIN, Avocat, mandaté par Mme Simone RISSER indique à M. le Maire que Mme Simone RISSER a été amenée à déposer plainte pour harcèlement, dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, auprès de M. le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Colmar. Dans ce courrier Maître FACCHIN indique également que conformément à la loi 83-634 du 13 juillet 1983, la collectivité doit protection à ses agents.

M. J-Jacques FISCHER, propose au Conseil 2 possibilités :

1° Refuser cette protection en indiquant que les faits ne sont pas établis

2° Accorder la protection de la commune à Mme Simone RISSER.

Dans le cas d'un refus d'accorder cette protection à Mme Simone RISSER, cette décision pourrait être interprétée comme de la mauvaise volonté de la part du Conseil Municipal à l'encontre de Mme Simone RISSER.

Suite à la question de M. Pierre MUTZ, M. J-Jacques FISCHER, confirme qu'il s'agit bien des frais d'avocat et non des frais de justice.

M. Pascal SCHMITT, souligne que si Mme Simone RISSER est déboutée de cette affaire, la commune devra faire appel contre Mme RISSER.

Par 10 voix (2 abstentions : Béatrice MACKERER, Chantal SIMONKLEIN et 2 contres : Pascal SCHMITT, Christian HALLER) il a été décidé d'accorder la protection et la prise en charge des frais d'avocat par la Commune dans l'affaire qui oppose Mme Simone RISSER à M. le Maire.

#### **6° VENTE DE TERRAIN**

Le Maire informe, que lors du conseil municipal du 23 octobre 2006, il a été décidé de vendre à M. et Mme Stéphane BUCCI, à Mme Hélène SCHUMACHER et à M. et Mme Philippe MOLL la parcelle de terrain communal traversant respectivement leurs propriétés au prix de 10.000 € l'are.

Le conseil autorise par 14 voix et 1 abstention (Pierre MUTZ), M. Richard GALL, Maire et M. Richard KARMEN, Adjoint au Maire à signer l'acte à intervenir.

#### **7° MAISON DES ASSOCIATIONS : demande de subvention**

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire une demande de subvention pour les travaux d'aménagement extérieur prévus autour de la Maison des Associations.

Le conseil autorise à l'unanimité, M. le Maire à faire une demande de subvention pour les travaux extérieurs.

#### **8° DIVERS**

M. Christian HALLER, demande si Mme Simone RISSER, étant donné qu'elle bénéficie d'un congé longue maladie a encore le droit au bois de service accordé au personnel communal.

M. le Maire répond, que Mme Simone RISSER fait toujours partie de l'effectif et que dans ce cas elle y a toujours droit.

M. le Maire informe le Conseil de la situation chemin Weiher. Une rencontre sera prévue prochainement avec l'attaché parlementaire de M. le Député ainsi qu'avec un responsable de l'assainissement de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie. Il s'agit de prévoir l'éventuel raccordement des maisons situées en contrebas des réseaux d'assainissement existants et qui ne sont pas raccordables gravitairement, et ce afin d'éviter tous travaux supplémentaires dans les années à venir (découpe de l'enrobé).

## ***Séance du conseil municipal du 7 décembre 2009***

L'an deux mil neuf, le sept décembre à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

**Membres présents** : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Pascal SCHMITT, Pierre MUTZ, Nathalie LANTZ, Mathieu PFEFFER, Christian HALLER, Joëlle STOFFEL, Christophe EHRHART, Béatrice MACKERER, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Valentin KLEIN, Philippe SCHMUCK.

**Membres absents excusés** : Chantal SIMONKLEIN (procuration à Pierre MUTZ)

### **1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

M. le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et de fond du Markstein et mise en place d'une convention relative aux secours sur pistes de ski-station du Markstein. Le Conseil décide à l'unanimité de le mettre à l'ordre du jour.

### **2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2009**

Après lecture les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2009.

### **3° SUBVENTION POUR LES ELEVES NON SCOLARISES SUR LA COMMUNE**

Souvent sollicité par les établissements scolaires extérieurs à la commune, pour des demandes de subvention sorties « classes vertes - classes de neige - séjours et voyages divers... (pour des élèves habitants la commune et scolarisés dans ces établissements), le conseil, décide par 14 voix et 1 abstention (Jacqueline SCHAFFHAUSER) de ne pas subventionner les sorties des établissements scolaires extérieurs à la commune.

#### **4° TITRES EN NON-VALEUR**

Le conseil décide à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres suivants :

- Laurent RISSER                    89,30€ (eau 2005)  
   144,81€ (eau 2006)  
   32,02€ (eau 2007)

#### **5° INDEMNITES ANNUELLES DU RECEVEUR ET DU SECRETAIRE DE LA CHASSE COMMUNALE**

A partir du 2 février 2009 au 1 février 2015, le conseil, décide à l'unanimité d'allouer pour la période du bail les indemnités suivantes lors de la répartition du produit de la location de la chasse

- remises au receveur municipal de 2% sur les dépenses et 2 % sur les recettes effectives
- indemnités au secrétaire chargé de l'établissement de la liste de répartition de 4% du produit à répartir aux propriétaires.

#### **6° ONF : PLAN DE COUPES/DEVIS DES TRAVAUX 2010**

Le plan de coupes, le devis des travaux patrimoniaux 2010 et l'état d'assiette 2010 et 2011 ont été approuvés par 14 voix et 1 abstention ( Pascal SCHMITT).

#### **7° COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), par une délibération en date du 9 juillet 2009, a validé le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la CCRG et les communes membres qui souhaiteraient y adhérer. Cette procédure permet de rationaliser l'achat en obtenant de meilleurs prix sur certains types de fournitures et de services, tout en réduisant les frais de consultation pour l'ensemble des participants.

Le groupement de commandes est régi par l'article 8 du Code des Marchés Publics (CMP) qui prévoit qu'une convention constitutive soit signée entre les membres. Cette convention prévoit les modalités de fonctionnement du groupement et désigne un coordonnateur qui sera chargé de mener à bien la procédure de consultation et d'attribuer le marché. Il est proposé que la CCRG soit le coordonnateur du groupement.

Il sera impératif de recenser, avant chaque consultation, l'ensemble des besoins des membres du groupement pour chaque type de prestations. Cette tâche incombera à la CCRG en tant que coordonnateur. Les marchés publics seront à bons de commande comportant un montant minimum et un montant maximum (article 77 du Code des Marchés Publics). Les communes devront donc exprimer leurs besoins en notifiant à la CCRG une fourchette de prix par type de fournitures ou de services.

La convention prévoit que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement soit celle du coordonnateur. Celui-ci sera chargé de signer et de notifier le marché, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution (article 8 VII 1° du Code des Marchés Publics). Concrètement, chaque commune recevra une copie du marché (ainsi que le catalogue, le cas échéant) et commandera directement ses fournitures ou ses services auprès du prestataire.

La convention prendra effet à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2013. Les marchés en résultant devraient débiter au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Au titre du groupement de commandes, sont concernées les prestations de services et les fournitures suivantes :

- les fournitures de bureau (papier, stylos, cartouches d'encre, etc)
- les produits d'entretien divers (produits nettoyants, matériel d'hygiène, sel de déneigement, etc)
- les panneaux de signalisation et de voirie routière
- les prestations de services liées aux contrôles réglementaires et obligatoires (extincteurs et désenfumage, alarme incendie, installations électriques et gaz, ascenseurs, espaces de jeux, plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, diagnostic ERP - catégories 1 à 4, etc).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acter l'adhésion de la commune de Lautenbach-Zell/Sengern au groupement de commandes constitué entre la CCRG et les communes membres intéressées, la CCRG étant désignée comme coordonnateur du groupement
- de valider la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser M. le Maire à la signer
- d'autoriser M. le Maire à signer les fiches de recensement des besoins préalables de la commune en termes de fournitures et de services ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de la mise en place du groupement de commandes et de son fonctionnement ultérieur
- d'autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération à la CCRG.

Suite à la question de M. Pascal SCHMITT, M. Le Maire, confirme que la commune n'est pas obligée d'acheter plus que ce qu'elle n'a recensé en fournitures et en services.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide par 13 voix et 2 abstentions (Mmes Béatrice MACKERER et Jacqueline SCHAFFHAUSER) d'acter l'adhésion au groupement de commandes, de valider et de signer la convention constitutive du groupement de commandes d'autoriser M. le Maire à signer les fiches de recensement des besoins préalables de la commune en termes de fournitures et de services ainsi que tout document à intervenir dans le cadre de la mise en place du groupement de commandes et de son fonctionnement ultérieur, d'autoriser M. le Maire à notifier la présente délibération à la CCRG.



### **8° SYNDICAT D'ELECTRICITE ET GAZ DU HAUT-RHIN: RAPPORT D'ACTIVITE**

Le rapport d'activité 2008, est communiqué aux conseillers et approuvé à l'unanimité.

### **9° RAPPEL SUPPLEMENT FAMILIAL**

Le droit au supplément familial de traitement est ouvert aux agents de la fonction publique territoriale au titre des enfants dont ils assument la charge. Le supplément familial de traitement est un accessoire obligatoire de traitement, or il se trouve, que le supplément familial n'a pas été versé à Mme BOTTALICO Nathalie depuis 2005, date à laquelle Mme BOTTALICO a été engagée par la commune.

M. J-Jacques FISCHER souligne que Mme BOTTALICO a subi un préjudice et qu'il serait normal de régulariser cette situation.

En conséquence M. le Maire propose au Conseil de régulariser la situation et sur la demande de Mme BOTTALICO de verser ce supplément en deux fois (une partie en décembre 2009 et une autre partie en janvier 2010).

Le Conseil, après avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition

### **10° REINSCRIPTION AU BUDGET 2010 DES TRAVAUX CHEMIN WEIHER**

Etant donné que les travaux du chemin Weiher n'ont pas été réalisés en 2009,

M. Le Maire propose aux conseillers de réinscrire au budget 2010 ces travaux pour un montant de 70 000 €. Le Conseil décide à l'unanimité de réinscrire au budget 2010 ces travaux et autorise M. le Maire à signer tous documents relatif à ces travaux.

### **11° RECOUVREMENT DES FRAIS DE SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE ALPIN ET DE FOND DU MARKSTEIN ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX SECOURS SUR PISTES DE SKI-STATION DU MARKSTEIN**

M. le Maire explique au Conseil que conformément aux dispositions de l'article L.2321-1 du code des Collectivités Territoriales relatif à l'organisation de la sécurité civile les dépenses directement imputables aux opérations de secours sont mises à la charge des communes.

Ces dispositions induisent le principe général de gratuité des secours pour les personnes secourues.

Cependant l'article 97 de la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, introduit une exception à ce principe de gratuité des secours, limitée exclusivement à la pratique du ski alpin et du ski de fond et ne s'applique qu'aux skieurs.

La commune ne disposant pas de moyens propres pour la mise en œuvre des secours et l'évacuation des personnes, ces services pourraient être confiés par contrats au

Syndicat Mixte pour l'aménagement du Massif du MARKSTEIN - GRAND BALLON - Régie des Remontées Mécaniques.

Les prestations seront facturées aux personnes secourues par le Syndicat Mixte.

M. le Maire PROPOSE :

- **Vu la configuration du domaine skiable ski de fond, ou et alpin de confier au Syndicat Mixte la mise en recouvrement de ces frais**
  - de définir comme suit le barème des prestations pour la saison 2009-2010 et pour toute la durée de l'exploitation :

- Soins au poste de secours et sur le front des pistes	38€
- Evacuation hors pistes sécurisées	360€
- Evacuation sur le domaine sécurisé des pistes de ski	200€
- Frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les pisteurs secouristes	Frais réels

Les tarifs concernant les frais de recherche supérieurs à une heure ou autres frais de recherche sont fixés comme suit :

- Coût horaire pisteur secouriste 36€
- Coût horaire engin de damage 145€
- Coût horaire scooter ou quad 22€
- Coût horaire véhicule 4x4 23€

Ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors piste situés dans des secteurs éloignés, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.

M. le Maire informe également les Conseillers qu'une convention doit être signée avec - Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du MARKSTEIN - GRAND BALLON - Régie des Remontées mécaniques du MARKSTEIN pour les prestations de secours sur pistes alpines de la station du MARKSTEIN

Un projet de convention ci-annexé a été élaboré.

Après avoir entendu les explications de son Maire, et à l'unanimité des Membres présents, le Conseil :

- Adopte le barème des secours sur pistes ;
- Décide de confier au Syndicat Mixte la mise en recouvrement des frais ;
- Adopte cette convention et autorise M. le Maire à la signer ;
- Charge M. le Maire de la présenter à la signature du prestataire ;
- Charge M. le Maire de l'exécution de toutes les formalités liées à cette opération.

## **12° DIVERS**

Pas de question.

## Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

### Animaux

*Toilettage MALKO et Compagnie*

65 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.36.27

*VIVARIUM DU MOULIN*

6 rue du Moulin  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.02.48

### Bâtiments

*Carrelage ALVAREZ*

7 rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.01.02

*Tapissier déco DEBENATH*

4 rue du Wasen  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.05.03

Dépannage/entretien chauffage

*DM FISCHER*

29a rue du Felsenbach  
68610 Sengern  
03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76

Couverture/zinguerie/sanit./chauffage

*Thierry GASSMANN*

17 b Chemin du Widersbach  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.36.77

*JESSICA Peinture*

5 rue du Wasen  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

*WEILLER Plâtrier/Peinture*

5 rue du Wasen  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.00.44

*WERMELINGER Peinture*

66 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.32.72

## Beauté

*Naturo-esthéticienne*

**TERRE DE BEAUTE**

17a Chemin du Widersbach

68610 Lautenbach-Zell

06.21.32.87.22

## Commerces

*Tabac CHAMBARD*

49 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.76.35.80

*Conception de t-shirts originaux*

**HURLOVENT**

13 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.76.31.49

[www.hurlovent.com](http://www.hurlovent.com)

*Brocante, machine à bois*

**HIER ET AUJOURD'HUI**

4 rue de la Scierie

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.37.19

## Centre équestre, exploitations agricoles

*Ecurie du Felsenbach*

44 rue du Felsenbach

68610 Sengern

06.09.01.44.20

*La chèvrerie du Felsenbach*

23 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.07.05

*Ferme du Mouton Noir*

31a rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.06.01

## Entretien extérieur

*Entretien, création espaces verts*

**VERT O NET**

16 rue des Fleurs

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.03.99 ou 06.09.70.43.99

*Terrassement HALLER*

15 rue de la Lauch

68610 Sengern

03.89.74.00.49

## Menuiseries

### *Menuiserie d'agencement RISSER*

8 rue de la Lauch

68610 Sengern

03.89.74.06.40

### *Menuiserie-service RISSER*

3 chemin des Près

68610 Sengern

06.14.55.23.27

### *Menuiserie GWINNER*

14 rue du Geffental

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.04.33

## Restauration

### *Auberge du Gustiberg*

Gustiberg

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.01

### *Restaurant à la Truite, dépôt de pain*

47 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.17

## Santé

### *APA*

Aide aux Personnes Agées

Soutien à domicile

03.89.32.78.78

### *FLUIDICAUX*

3 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.06.29

### *MEDIGAZ*

3 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.08.18

### *Infirmières Libérales*

MASSERON Nadine

WITTNER Sylvie

03.89.38.20.83

## Scierie, bûcheron

### *Scierie BORDMANN*

3 rue de la Scierie

68610 Lautenbach-Zell

03.89.76.37.98

### *Bûcheron*

WISSELMANN Patrice

96 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.01.14

## Chambres d'hôtes, camping, gîtes, meublés

*BATTIN André*

62a Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.01.77

*COQUELLE Germaine*

21 rue de la Lauch  
68610 Sengern  
06.15.09.84.50

*FUCHS J-Louis*

11 rue du Geffental  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.03.13

*MARTY M-Thérèse*

11 rue du Wasen  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.04.49

*MEYER Théophila*

92 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.57.77.03 ou 06.09.30.53.85

*PFEFFER Bernard*

2 rue de la Scierie  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.35.18

*VOGEL Jean*

99 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.76.34.51

*Camping/chambres d'hôtes*

**VERT VALLON**  
51 Grand'Rue  
68610 Lautenbach-Zell  
03.89.74.01.80  
[www.camping-levertvallon.com](http://www.camping-levertvallon.com)

## Les services de la commune

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr Richard Gall au 03.89.76.39.75

Messieurs les Adjointes : Mr J-J Fischer au 06.70.05.41.76

Mr R. Karmen au 06.22.22.73.59

### Nouveaux horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h  
Lundi et vendredi de 14 h à 18 h  
Mardi et jeudi 14 h à 17 h  
Fermée le mercredi après-midi

Vu le peu de fréquentation le samedi matin, la mairie sera dorénavant fermée. Les rendez-vous avec M. le Maire seront maintenus.

### Horaires permanences Maire et adjoints

Le lundi et jeudi de 17 h à 19 h  
Samedi de 9 h à 11 h  
*Sur rendez-vous*

### Horaires déchèterie

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 17 h  
Samedi de 9 h à 17 h

### Ramassage des ordures

ménagères

Le jeudi

### Ramassage tri sélectif

Mercredi des semaines impaires

# Fanfare des Sapeurs-Pompiers



La fanfare du SIVU du Haut-Florival recrute tous jeunes, filles ou garçons, à partir de 13 ans qui aiment la musique. Les adultes sont les bienvenus.

Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances musicales particulières, juste le plaisir de la musique pour s'intégrer à notre groupe.

La fanfare participe à différentes manifestations du Haut-Florival, telles que le 11 novembre, la Ste Barbe, la fête de Noël des personnes âgées, anniversaires, etc ...

Les répétitions hebdomadaires ont lieu dans la salle de la maison des associations de Sengern, le jeudi à 19 h 45.

## Renseignements et inscriptions :

Caporal-Chef David KIEFFER  
46 rue Principale  
68610 LAUTENBACH  
06 26 50 34 66

ou à la Mairie de Lautenbach-Zell/Sengern  
03 89 76 32 08



# Chorale Ste Cécile de Lautenbach-Zell

La Chorale Ste Cécile de Lautenbach-Zell vous présente ses meilleurs vœux de santé de bonheur et de prospérité pour la nouvelle année.

Vous aimez chanter dans la joie et la convivialité, rejoignez-nous afin de grossir nos rangs.

Vous pouvez contacter le Président Jean-Marc CHAMBARD au 03 89 74 05 88 ou tout autre membre de la chorale.





# Evénements passés

## Dimanche 2 août : Marché de montagne



## 15 août : Fête de l'Assomption

Elle a eu lieu pour la première fois cette année au centre du village de Sengern, permettant ainsi l'inauguration et la bénédiction du Monument aux Morts et de l'entrée de l'église récemment rénovés. Présidée par le Père Damien MOGLO, elle a été animée par la chorale Sainte Cécile de Lautenbach-Zell. Les fidèles, nombreux, ont pu ensuite se restaurer et se désaltérer dans la cour de l'ancien café « Chez Monique ».



## Journée des talents 2009

Le 4 octobre a eu lieu la première exposition des talents d'art du Haut-Florival. Organisée par l'association « Esprit Zell's », elle s'est déroulée dans l'espace du Vivarium du Moulin.

## Flori-recettes

Le 20 octobre a eu lieu une démonstration sur le thème « Comment couper le chou à choucroute » organisée par l'association « Flori-recettes ».

Il serait dommage de perdre ce savoir-faire si cher au Florival. Dans ces démonstrations organisées par l'association on retrouve souvent de vieilles recettes d'antan. C'est pourquoi elle propose à toutes les personnes désirant apprendre, déguster ou tout simplement regarder, de faire un tour lors de ces démonstrations. Toutes les personnes sont les bienvenues.

Le Président  
J-Paul ERNY



## Sapeurs-pompiers

Depuis quelques jours vous avez pu rencontrer nos sapeurs-pompiers qui vous proposent leur calendrier. La nouveauté cette année est que nos pompiers sont représentés sur la photo de groupe en tant que sapeurs-pompiers du Corps du Haut-Florival (Lautenbach/Schweighouse, Lautenbach-Zell/Sengern, Linthal) régit par un syndicat : le SIVU (partie administrative intercommunale) et le SDIS (partie commandement).

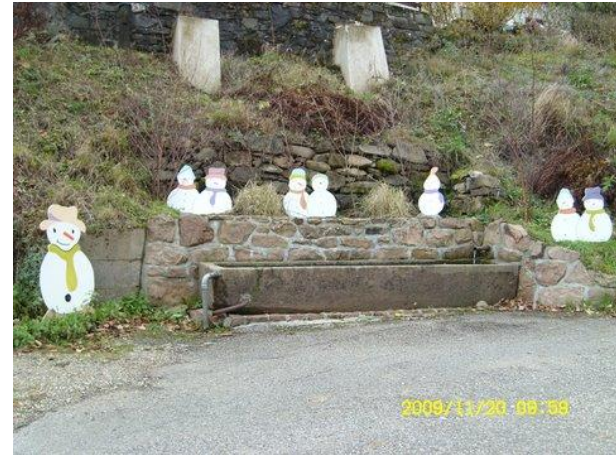
Le SIVU a été inauguré officiellement le 29 novembre 2009 à l'occasion de la célébration de la Sainte Barbe inter-corps bien qu'ayant été créé au début de l'année. Les amicales sont restées respectivement en place dans leur village. Ce sont les actifs et les vétérans du corps que vous avez pu rencontrer lors de la distribution des calendriers. Ils vous remercient du bon et chaleureux accueil que vous leur avez réservé lors de leur passage.



L'amicale des sapeurs-pompiers de Lautenbach-Zell/Sengern, vous adresse à toutes et à tous ses vœux de santé, de paix et de réussite pour l'année 2010.

Pierre MUTZ

A Sengern, l'association Flori-recettes et des bénévoles, ont décoré le village et ses points stratégiques (cour de l'école, église, fontaines ....) par une multitude de bonhommes de neige.



# Travaux

## La source du Felsenbach

# **RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LAUTENBACH-ZELL SENGERN**

## **REFECTION DE LA SOURCE N°2 DU FELSENBACH**



Afin d'augmenter le débit de la source et d'améliorer la qualité de l'eau, des travaux de réfection ont été engagés en septembre 2009.

Ouverture du captage de la source à l'aide d'une mini pelle.

Cette opération est assez délicate car il est très facile de la dévier et donc de la perdre.



Construction d'un mur de barrage pour une meilleure réception des eaux de sources.



Pose d'un film plastique et de béton au fond de l'ouvrage pour garantir une étanchéité parfaite.



Mise en place du géo-textile et remplissage de l'ouvrage avec des galets désinfectés.



Recouvrement des galets avec du géo-textile, pose d'un film plastique et pour finition une couche de béton avec une légère pente vers l'avant pour éviter l'infiltration d'eau de surface.

Pour faciliter le nettoyage du drain, un regard Ø 1000 a été placé à la sortie de l'ouvrage. Sur la conduite la dépose de 2 manchons permet un accès facile.





Pose d'un film plastique sur la dalle en béton avant la fermeture de la fouille.



A  
V  
A  
N  
T



A  
P  
R  
E  
S



## Evénements à venir

05 janvier		Après-midi récréative
16 janvier	Commune de Laut-Zell/Sengern	Cérémonie des vœux
19 janvier		Après-midi récréative
18 janvier	EFS	Don du sang à Lautenbach
02 février		Après-midi récréative
05 février	3 communes	65 <sup>ème</sup> anniversaire de la Libération
16 février		Après-midi récréative
27 février	Union sportive Vallée Vignoble	Loto
02 mars		Après-midi récréative
06 mars	Air de Fête	Soirée carnavalesque
16 mars		Après-midi récréative
28 mars	Ecole de Schweighouse	Marché aux puces
30 mars		Après-midi récréative
12 avril	EFS	Don du sang à Linthal
25 avril	Union sportive Vallée Vignoble	Tournoi de tennis
01 mai	Amicale Sapeurs-Pompiers L-Z/S	Fête printannière
01 mai	Harmonie du Florival	Maibummel
08/09 mai	Ecole Lautenbach/Schweighouse	Bourse aux livres
08/09 mai	Association Amis de St Gangolphe	Fête de Saint-Gangolphe
15 mai	EFS	Bal des donneurs de sang
15/16 mai	Amicale de l'Etang des Cygnes	Concours interne
21/22/23 mai	Association Stockbrunna	Lutherie-dancerie
29 mai	Harmonie du Florival	Concert de printemps

## Palmarès du fleurissement 2009

Le 10 octobre a eu lieu la cérémonie de remise des prix pour le fleurissement. Comme l'année dernière, vous avez à nouveau été nombreux à embellir nos villages.



### Maisons avec jardin

**5 fleurs \*\*\*\*\*** H.C. SCHLIFFER Philippe

**4 fleurs \*\*\*\*** LANTZ Fernand



**3 fleurs \*\*\***

ARNOLD Maurice - GASPERMENT Alice - HAMMERER Hubert - HENCK/OBRECHT - MEYER Lucien - PFEFFER Bernard - PREISS Fernand - RIETHMULLER René - VOGEL Jean - WEHRLLEN Gertrude - WERMELINGER Henri



**2 fleurs \*\***

BATTIN André - FISCHER Roger - FRICK Bernard - GAMBERONI Guy - HECK Serge  
- HUEBER Monique - HUEBER Raymond - MASSERON François - MYSLIWICS Yvonne  
- PFEFFER Matthieu - RAUCH/FISCHER - SCHAFFHAUSER Richard - SCHMITT  
Alice - SCHMUCK M-Louise/Philippe - SCHWAERTZIG J-Paul - STEINMANN Eric -  
WEIRATHER Erwin

**1 fleur \***

ARNOLD J-Paul - BOLLINGER Pascal - CIMENTI Alice - FISCHER J-Pierre -  
FISCHER Philippe - FRANCK Gérard - FRICKER Bernard - FUCHS J-Louis -  
SCHWEITZER/GUILLOT - MARCK Hubert - MOINE Kléber - MUTZ Pierre -  
REIFSTECK Robert - TORRELLI René - WEHRLÉN Pierre -WINISDOERFFER  
Stéphane

**Encouragement**

FRANCK Clément - FRANCK J-Pierre -FUCHS J-Jacques -GERTHOFFERT Michel -  
HAMMERER Fabienne -HIGELIN Catherine -HOOG J-Marc -MARX Eric -MULLER  
Roland - REGNAULT J-Pierre -SIMONKLEIN Pascal -THOMAS Bernard -WAGNER  
M-France - WURCKER Roland

## Maisons sans jardin

**5 fleurs \*\*\*\*\*** H.C. KUSTER Edmond

**3 fleurs \*\*\***

BAUM Hubert - CHAMBARD J-Marc - RICHERT Gérard - SIMONKLEIN René -  
SONNTAG Raymond



**2 fleurs \*\***

BEIL Charlotte - FRANCK Philippe - FRIESS J-Paul - KARMEN Régine - KUBLER Juliette - MARCHAL Patrick - RISSER René - WAGNER André - WEIGEL Hélène

**1 fleur \***

HALLER Raymond - KARMEN Richard - MUNSCHY SCI - PFIHL René - RISSER Raymond - SONNTAG Antoine - STOECKLE M-Louise

**Encouragement**

ACKERMANN Robert - CORTESE Michel - FISCHER Jeanne - HEINRICH M-Hélène - MUNSCHY Claude - PIERREL J-Louis - RIETHMULLER Bernard - SCHMITT Pascal - WISSELMANN Patrice

**Commerces**

**3 fleurs \*\*\*** TABAC CHAMBARD

**Encouragement** Restaurant à la Truite

**Balcons**

**3 fleurs \*\*\***

BRENGARD Eric - FISCHER Denis - GALLIATH Michel - PREISS Yves



**2 fleurs \*\***

FRANCK J-Paul - SPINNER Gérard

**1 fleur \***

COQUELLE Francis - DISS/EHRHART - KLEIN Valentin - MARTY M-Thérèse - WECK M-Renée

**Encouragement**

CHAPELIER Georges - FREY Didier - GWINNER Pierre - JENNY Pierre - STOECKLE Christian

**Façades / murs**

**3 fleurs \*\*\*** ERNY J-Paul

**2 fleurs \*\***

KUSTER François - MARCK/LICHTLE - SEILER Joseph - TODISCO Antoine

**1 fleur \***

FISCHER Gaston - HARTMANN Jacques - HERRGOTT Suzanne - JACOBBERGER Anne/Roland - SCHULTZ Aurélien - TRIPONEL Frédéric

**Encouragement**

AG MOUHAMATT Abdou/Annie - AROMATARIO Hélène - COTE Thierry - DURRWELL Daniel - ERNY Victor - FISCHER Joseph - FLESCH Bernard - FRANCK Etienne - GRIGNON Gérard - HILBERT Fabrice - ISSENLOR Roland - LÉBOUBE Carola - MACKERER Jean - NAST J-Marc - PREVOT Dominique - RISSER Joseph - ROTH Jean - SCHWALLER Liliane - SCHWALLER M-Thérèse - STUDER Yann



## Immeuble collectif

*3 fleurs* \*\*\* KUPECK Anne

*2 fleurs* \*\*

ETTERLEN Michel - KERN Gilbert - MONDUC Christophe - WERMELINGER Yves

Après la remise des prix, les lauréats se sont retrouvés autour du verre de l'amitié et du buffet préparé par Mr Sauner du « Restaurant à la Truite ».





## Nos têtes blondes s'activent

Le 6 octobre, les élèves de l'école de Lautenbach-Zell ont passé une partie de la journée au Vert Vallon avec leurs enseignantes et trois cuisiniers professionnels dans le cadre de la semaine du goût.



Mrs Jean-Pierre LOPES, Fabien LEMARCHAND, Laurent CHABOT



Les enfants écoutent les consignes d'hygiène données par les chefs.





Tandis que certains élaboraient les entrées et les plats de résistance, d'autres assistaient à la découpe du poulet, à la préparation du flan au caramel.



Pendant que les trois chefs s'activaient aux fourneaux, les enfants ont colorié les menus et les plus grands ont dressé de belles tables automnales.



La matinée s'est achevée par la dégustation de tous les plats élaborés, qui ont ravi les yeux et les papilles des petits et des grands.



La journée s'est achevée par la distribution d'un « diplôme du petit chef » par les cuisiniers professionnels.



La journée a été riche en découvertes, les enfants ayant participé à la préparation de trois menus. Ils ont ainsi épluché les légumes pour les crudités, le potage, le gratin dauphinois..., les fruits pour les tartes et desserts.

Les classes de maternelles de Sengern, ont quant à elles été découvrir la fabrication des pizzas et des pâtes fraîches à la pizzeria de Lautenbach.



# Recette

## La galette des Rois au chocolat (pour 6 à 8 personnes)

Ingrédients : 200 grs de chocolat noir pâtissier  
2 pâtes feuilletées prêtes à dérouler  
125 grs de poudre d'amandes  
125 grs de sucre en poudre  
125 grs de beurre mou  
2 œufs + 1 jaune  
1 c. à café de cannelle

Préchauffez votre four Th. 7 (220° C)

Cassez le chocolat en morceaux et faites-le fondre au bain-marie.

Dans un saladier, mélangez le beurre et le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.

Ajoutez la poudre d'amandes, le chocolat fondu, les 2 œufs et la cannelle.

Mélangez bien.

Déroulez une pâte feuilletée en conservant la feuille de cuisson sur la plaque de votre four.

Nappez-la de toute la préparation jusqu'à 2 cm du bord et glissez-y la fève.

Humectez le bord avec de l'eau et recouvrez avec la deuxième pâte feuilletée.

Soudez bien les deux pâtes en formant un petit ourlet tout autour.

A l'aide d'un pinceau, nappez la galette de jaune d'œuf et faites-la cuire environs 25 mn au four.

Se déguste froide ou tiède.

Pour obtenir une galette beaucoup plus légère, vous pouvez remplacer la préparation ci-dessus par une compote de pommes.

Cette année à nouveau Saint Nicolas a été fêté avec ferveur à Sengern le 6 décembre.

Une grand messe a été célébrée, rehaussée par une aubade musicale proposée traditionnellement par la fanfare des sapeurs-pompiers du Haut-Florival dans l'église même. De même, une autre tradition a été réinstaurée à la fin de l'office, près de l'église : c'est la distribution de mini-manalas aux enfants par l'association « Flori-recettes » en parallèle avec une vente de pâtisseries et une dégustation de vin chaud (avec ou sans alcool) offert par M. J-Claude RISSER, artisan du village.

## HISTORIQUE

Les habitants de Sengern Saint par une grande et Pour l'occasion le Curé de la des villages voisins et Lautenbach). En principe décembre était Saint Nicolas. Le vendredi servants de messe étaient générale pour la grand tard dans la soirée celle-ci continuait toute la dimanche matin une grand fastes. Quatre Curés, dix à participaient à cette années 60, St Nicolas dans le village. St Nicolas l'équivalent de Noël ou Sengern. Dans le registre est noté que St Nicolas de Sengern le 6 décembre qu'à la fin de l'office, une offert par la fabrique de enfants.



fêtent le 6 décembre ce belle cérémonie religieuse. Paroisse invitait les Curés (Linthal, Lautenbach-Zell le premier week-end de entièrement consacré à soir après l'école, les convoqués à la répétition messe de dimanche. Plus débutait la confession, journée de samedi. Le messe était célébrée avec douze servants de messe cérémonie. Jusque dans les était fêté avec ferveur était considéré comme Pâques pour les enfants de de l'Abbé WEBER (1869) il est fêté dans la chapelle au jour tombant et il cite distribution de petits pains l'église est faite aux

Dans les années 30 et jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale, près de l'église et à la fin de l'office, un stand était tenu par M. ZEISSER de Guebwiller qui vendait bonbons, pains d'épices, jouets et gadgets en métal ainsi que des bagues et colliers joliment présentés dans de la sciure. Cette fête patronale permettait aussi aux prêtres des paroisses environnantes de se rencontrer au presbytère pour un repas annuel après avoir célébré l'office religieux. Saint Nicolas était aussi l'occasion de se retrouver en famille autour d'une bonne table avec un bon repas. Dans chaque maison du village il y avait des invités. Ce jour là, la population de Sengern doublait.

**Rectificatif**

Après avoir collecté quelques renseignements complémentaires sur la statue de Sainte Jeanne d'Arc, il semblerait que ce ne soit finalement pas Paul AUBERT qui soit à l'origine de la conception de la statue (voir Windhund n°44, page 32). Il n'était que le fondeur pour la ville d'Angers. Il s'agit d'une œuvre d'Ernest TOUSSAINT employé de l'Union Artistique de Vaucouleurs. La statue est communément attribuée à Martin PIERSON (1836-1900).

Pierre MUTZ

## Nos joies, Nos peines

### Naissances



- Le 5 octobre à Colmar, Emma Hélène Emilie  
STUDER, fille de Yann STUDER et de Anne Conrad.

### Décès

- Le 27 septembre à Lautenbach-Zell, Maurice Joseph ARNOLD ; époux de Pierrette  
RIEDINGER.

### Les nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à la :  
- Famille IACOBACCI Jérôme et SCHUTZ  
Christine ainsi qu'à leur fille Alissa, domiciliés 13  
chemin du Widersbach.





# Joyeux anniversaire



02 janvier	: RICHERT née FREY 4 rue de la Carrière	Fernande	77 ans
05 janvier	: SCHAFFHAUSER 2 rue de la Lauch Sengern	J-Paul	73 ans
05 janvier	: GRIGNON 3 rue du Felsenbach Sengern	Gérard	65 ans
06 janvier	: WERMELINGER 66 Grand'rue	Henri	81 ans
09 janvier	: FRANCK 1 rue du Wasen	Clément	76 ans
12 janvier	: FUHRMANN née FRANCK 17 rue de la Lauch Sengern	Monique	79 ans
19 janvier	: CIMENTI née PFIHL 7 rue de la Mairie	Alice	79 ans
21 janvier	: JACOBBERGER née RISSER 98 Grand'rue	Anne	78 ans
22 janvier	: FRANCK née SCHAFFHAUSER 19 rue de la Lauch Sengern	Marlyse	68 ans
24 janvier	: WAGNER née ULLMANN 93 Grand'rue	Jacqueline	71 ans
02 février	: ZWILLER née ROZWADOWSKI 3a chemin du Widersbach	Barbara	66 ans
03 février	: MYSLIWICS née RIETH 2 rue du Schloesslé	Yvonne	73 ans
04 février	: FRANCK née JAEGGY 15 rue des Fleurs	Charlotte	71 ans
05 février	: PETER née SIMONKLEIN 13 rue du Geffental	Emma	95 ans
05 février	: FRANCK née DEBENATH 1 rue du Wasen	Ninie	72 ans
07 février	: FISCHER née PREISS 19 rue du Felsenbach Sengern	Jeanne	95 ans
09 février	: ESLINGER 4 chemin Weiher	Pierre	71 ans
16 février	: MEYER 6 rue de la Mairie	Lucien	72 ans
23 février	: HUEN 71 Grand'Rue	M-Monique	67 ans
24 février	: BRENGARD née RISSER 16 Grand'Rue	Jeannine	65 ans

25 février	:	ACKERMANN 5 lotissement Furstgut	Robert	73 ans
26 février	:	EHRHART née GSTALTER 3 rue du Widersbach	M-Thérèse	72 ans
26 février	:	HABERSTICH née PETIT 11 rue de la Mairie	Madeleine	90 ans
27 février	:	ERNY née HABY 100 Grand'Rue	Suzanne	79 ans
27 février	:	ERB née FISCHER 76 Grand'Rue	Alice	87 ans
01 mars	:	HUEN née HERR 48 Grand'Rue	Andrée	74 ans
02 mars	:	JENNY 11b rue du Felsenbach Sengern	Pierre	68 ans
03 mars	:	BOESCH 103 Grand'Rue	J-Pierre	66 ans
10 mars	:	FRANCK née RISSER 15 rue du Wasen	Bernadette	70 ans
11 mars	:	LEHR 24 rue de la Lauch Sengern	Julien	77 ans
11 mars	:	RISSER 8 rue de la Lauch Sengern	Maurice	72 ans
14 mars	:	RICHERT 4 rue de la Carrière	Gérard	76 ans
16 mars	:	FISCHER 14 rue de la Lauch Sengern	Joseph	85 ans
16 mars	:	RISSER 11 Grand'Rue	J-Joseph	84 ans
19 mars	:	TARLI née ETTERLEN 35 Grand'Rue	M-Irène	83 ans
24 mars	:	RIETHMULLER 29 grand'Rue	René	80 ans
24 mars	:	HERRGOTT née VOGT 106 Grand'Rue	Lucie	78 ans
30 mars	:	BOLL 10 rue de la Mairie	André	71 ans
31 mars	:	SONNTAG née RISSER 7 rue du Felsenbach Sengern	M-Thérèse	77 ans
01 avril	:	BRONNER née SCHAEGIS 1 rue de la Carrière	M-Josée	74 ans
03 avril	:	ERNY 58 Grand'Rue	Etienne	65 ans

03 avril	:	MONETTI 3a chemin du Widersbach	Adrien	70 ans
05 avril	:	JENNY née FRANCK 11b rue du Felsenbach Sengern	A-Marie	68 ans
06 avril	:	ETTERLEN née SCHÄFER 15 rue du Felsenbach Sengern	Mariette	77 ans
06 avril	:	RAUCH 22 rue du Wasen	J-Pierre	73 ans
07 avril	:	DEBENATH 9 rue du Wasen	Georges	69 ans
09 avril	:	FRANCK 19 rue de la Lauch Sengern	Eloi	73 ans
10 avril	:	MOINE 6 rue du Wasen	Kléber	80 ans
10 avril	:	SCHUMACHER née RIETHMULLER 4 rue du Horupf	Hélène	77 ans
19 avril	:	FRANCK 15 rue des Fleurs	Gérard	79 ans
25 avril	:	STOECKLE née SCHAFFHAUSER 1 Grand'Rue	M-Louise	83 ans
25 avril	:	FISCHER née SCHMUCK 17 rue des Fleurs	Paulette	74 ans
29 avril	:	BENTZINGER 16 rue des Fleurs	Joseph	67 ans
02 mai	:	FROIDEVAUX née GLENTZLIN 2 Grand'Rue	Georgette	71 ans
02 mai	:	KUBLER née RIETHMULLER 55 Grand'Rue	Juliette	70 ans
05 mai	:	ACKERMANN née MARCK 5 rue du Furstgut	M-Lucie	71 ans
06 mai	:	TODISCO née WERLEN 21 rue du Wasen	M-Hélène	70 ans
07 mai	:	RIETHMULLER née RISSER 78 Grand'Rue	Marthe	80 ans
07 mai	:	NAAS née IHLER 3 rue de l'Ecole Sengern	Lucie	80 ans
10 mai	:	SCHMITT née RUSCONI 12 rue du Widersbach	Denise	80 ans
11 mai	:	PFIHL 28 rue du Felsenbach Sengern	René	89 ans
12 mai	:	ERHART née SCHAFFHAUSER 54 Grand'Rue	Irène	79 ans

12 mai	:	LANTZ née ARNOLD 13 rue des Fleurs	Jeannine	70 ans
18 mai	:	FURST née LEHMANN 40 rue du Felsenbach Sengern	Christiane	71 ans
20 mai	:	GYGER 4 rue de la Scierie	Werner	88 ans
21 mai	:	SONNTAG 7 rue du Felsenbach Sengern	Antoine	82 ans
23 mai	:	BOLL née BOBENRIETHER 10 rue de la Mairie	Suzanne	68 ans
23 mai	:	OBRECHT 7 rue du Fursgut	Marthe	66 ans
25 mai	:	ROZEROT 5 bis rue des Fleurs	Henri	74 ans
27 mai	:	SCHNEIDER 18 rue du Geffental	Charlotte	73 ans
30 mai	:	LIPPERT née HERRGOTT 2 rue Haul	Hermine	79 ans
30 mai	:	PREISS 1 rue du Chêne Sengern	Fernand	79 ans
03 juin	:	RISSER née STEIN 8 rue de la Lauch Sengern	Andrée	65 ans
04 juin	:	SCHMUCK née HOLTZHEYER 41 Grand'Rue	M-Louise	77 ans
04 juin	:	FRIESS 22 rue des Fleurs	J-Paul	77 ans
06 juin	:	BOESIGER née MOSER 15 rue de la Lauch Sengern	Marguerite	77 ans
07 juin	:	MEYER née HERR 81 Grand'Rue	Monique	85 ans
07 juin	:	FISCHER née HAMMERER 14 rue de la Lauch Sengern	M-Georgette	82 ans
07 juin	:	LELLI 8 rue de l'Ecole Sengern	Blandine	68 ans
10 juin	:	FURST 40 rue du Felsenbach Sengern	J-Jacques	72 ans
11 juin	:	HUEN née HASSLER 21 rue des Fleurs	M-Louise	83 ans
12 juin	:	DEBENATH née HISSER 70 Grand'Rue	M-Louise	78 ans
15 juin	:	KOLMER née KOEGLER 40 Grand'Rue	Gabrielle	79 ans

18 juin	:	WEHRLLEN 67 Grand'Rue	Pierre	81 ans
19 juin	:	MARCK née DIEMUNSCH 9 rue de la Mairie	Paulette	67 ans
27 juin	:	GROSS 7 rue du Wasen	Jean	65 ans

## Prudence

### sous les lignes électriques

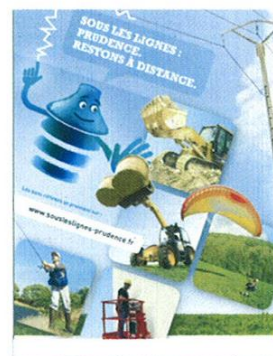
Les lignes électriques aériennes font partie de notre environnement et il faut en tenir compte pour ne pas prendre de risques. Quel que soit le type de ligne électrique (basse, moyenne, haute ou très haute tension), la trop grande proximité d'une personne, d'un engin ou d'un objet pointé dans sa direction peut provoquer un arc électrique appelé amorçage, et présenter alors un réel danger d'électrocution.

Il faut donc être prudent et rester à distance (1) des lignes électriques quelles que soient les travaux (pose de toiture ou d'antenne, élagage, etc..) ou les loisirs (sports aériens ou nautiques, activités de plein air, etc..) exercés.

(1) La distance de sécurité minimale à respecter pour les lignes basse ou moyenne tension (< à 50 000 Volts) est de 3 mètres.

Pour mieux prévenir ces risques, ERDF et RTE, les deux filiales d'EDF en charge des réseaux de distribution et de transport d'électricité, se sont associés dans une vaste campagne d'information pour sensibiliser le public aux dangers liés à certaines activités à proximité des lignes électriques.

Cette campagne intitulée «sous les lignes, prudence, restons à distance» s'adresse naturellement à tous avec des messages spécifiques destinés à certains publics dont le comportement aux abords des ouvrages peut présenter un danger : les pêcheurs, les agriculteurs, les professionnels du bâtiment et des travaux publics ainsi que tous les adeptes des sports aériens et nautiques.



Vous trouverez toutes ces informations sur un site Internet dédié :  
[www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com)

Des déliants sont également disponibles en mairie